

Questions orales

LA SÉLECTION DES POURSUITES CONTRE AIR CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je ne vois pas quel rapport il y a entre le fait d'abattre le capitaine du navire et ce que le juge Dubin a dit. Le rapport serait sans doute plus évident si la situation était différente.

Les conclusions du juge Dubin selon lesquelles l'administration de Transports Canada a rendu les inspections de sécurité «inefficaces» et l'analyse de sécurité «inutile», pour reprendre les termes mêmes du juge Dubin, ne sont vraiment pas susceptibles d'inspirer confiance aux voyageurs, surtout à moi-même puisque je dois voyager entre Ottawa et le nord de la Colombie-Britannique.

Le 20 février dernier, après la nomination du ministre à son poste actuel, le directeur général de l'aéronautique civile avait empêché qu'on intente des poursuites contre la société de la Couronne, Air Canada, parce, avait-il déclaré, «cette affaire risque de causer de graves embarras au ministre». Le ministre convient-il qu'on doit lui éviter d'être embarrassé lorsque la sécurité du public est en jeu ou bien recommandera-t-il de retirer pour le moins au comité d'Air Canada du ministère des Transports son pouvoir de sélection au sujet des poursuites qui peuvent être intentées contre Air Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai certainement pas l'intention d'entrer dans les détails de toutes les affaires examinées par le juge Dubin. Mon honorable ami est un homme intelligent et il sait qu'il existe plusieurs versions de ce qui s'est vraiment produit dans toutes ces affaires. Je n'ai pas l'intention de revenir sur le passé. Selon moi, ce ne serait ni dans l'intérêt national ni à l'avantage de l'aviation.

Ce qui importe, c'est qu'en se fondant sur une prémisse contre laquelle je n'ai rien à redire, le juge Dubin a formulé 75 nouvelles recommandations qui viennent s'ajouter à celles que contenait son rapport précédent, auxquelles j'ai d'ailleurs déjà donné suite. Je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus. Ce qu'il faut retenir, c'est que j'ai pris note des recommandations contenues dans le rapport et que je compte y donner suite.

* * *

LE LOGEMENT

LA SITUATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON QUI DOIVENT RENOUELER LEUR HYPOTHÈQUE AUX TERMES DU PAAP

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics qui est chargé de la SCHL. Quelque 6,179 propriétaires de maison qui bénéficient du programme d'aide pour l'accession à la propriété (PAAP) devront bientôt renouveler leurs emprunts hypothécaires, dans la seule région de Peel. Le ministre a promis d'intervenir personnellement dans les cas de difficultés graves. Peut-il nous dire ce qu'il prévoit aux termes du PAAP pour les propriétaires qui risquent de voir les intérêts de leur première hypothèque passer de 8 à 20 p. 100 et ceux de leur deuxième de 0 à 19.75 p. 100. Ces 6,179 propriétaires doivent tous renouveler leurs emprunts avant avril 1982. Le ministre peut-il nous garantir qu'il pourra s'occuper de tous ces gens quand je lui soumettrai leur cas?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, ce que le député implique dans sa question se rattache à la promesse que j'ai faite hier à la Chambre. Je voudrais d'abord préciser que mes propos por-

taient sur une période transitoire, en attendant que le gouvernement présente son budget à la Chambre.

Je voudrais aussi lui signaler que l'an dernier, un mois après avoir assumé la responsabilité de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, je me suis d'abord occupé des bénéficiaires du programme PAAP qui avaient besoin d'être aidés davantage. Cela a permis à ces personnes de bénéficier de subventions accrues au cours des deux dernières années. Je sais qu'elles sont en difficulté. Compte tenu des instances que ces gens ont présentées il y a déjà des mois et connaissant les difficultés auxquelles ils ont à faire face, je puis assurer au député que nous avons tenu compte de leur situation et que j'en ai fait état dans mes recommandations au gouvernement.

L'ABANDON DES MAISONS ACHETÉES AUX TERMES DU PAAP

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, comme d'habitude, la réponse du ministre ne résoud pas le problème. Je voudrais lui demander pourquoi il n'a rien fait à propos du Programme d'aide pour l'accession à la propriété alors qu'on lui a signalé le problème il y a plus d'un an et demi. Je lui conseillerais de ne pas se contenter de réitérer l'offre qu'il a faite aux personnes qui participent au Programme d'aide pour l'accession à la propriété en leur proposant un cadeau de \$60 par mois. C'est un stratagème, puisque 40 p. 100 des maisons construites à Peel, c'est-à-dire 2,737 logements, avaient déjà été abandonnées au 31 juillet 1981.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je me répèterais en disant qu'un mois après que l'on m'eut signalé la situation précaire des personnes ayant fait l'acquisition d'une maison dans le cadre du Programme d'aide pour l'accession à la propriété, le gouvernement a décidé de maintenir le programme sous sa forme originale afin d'encourager et d'aider les gens se situant dans une certaine tranche de revenus à accéder à la propriété. C'est ce que nous avons fait. Je reconnais que la flambée qui a porté les taux d'intérêt à plus de 20 p. 100 durant les deux derniers mois a modifié considérablement la situation. J'ai étudié celle-ci et j'ai fait des recommandations au gouvernement.

Je tiens à signaler au député que le Programme d'accession à la propriété pose un autre problème dans certaines régions, à savoir que la valeur des propriétés diminue, ce qui incite parfois certaines personnes à réfléchir à leur situation et à en conclure que, si les propriétés ne prennent pas de valeur, il est préférable de ne pas essayer d'investir là-dedans, peu important les taux d'intérêt. Voilà un autre motif d'abandon du programme.

LE RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE LOGEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, c'est au ministre des Travaux publics qui est chargé du logement que je m'adresse. Des centaines de jeunes Canadiens s'appliquent à raison d'au plus \$1,000 par année, à se constituer un capital en vue de s'acheter une maison grâce au Régime enregistré d'épargne-logement dont le plafond est de \$10,000. Or, le ministre sait pertinemment qu'un premier versement de \$10,000 sur l'achat d'une maison ne suffit plus à l'heure actuelle. A-t-il adressé des instances au ministre des Finances pour faire hausser le plafond prévu dans le cadre de ce régime?